

En séance du Conseil Communal du 12/06/2018 à 20h00 à la Maison communale

Présents : GAILLARD Bernard, Président d'assemblée;

PIETTE Luc, Bourgmestre;

DUMONT Jules, ANCION Michel, FAELES-VAN ROMPU Anne, DEKONINCK Gérard, Echevin(s);

RONDIAT Pierre, Président du CPAS;

~~MOUTON Yves, BOCART Stéphane, GAUX-LAFFINEUR Nathalie, MAZZIER-MARY Sabrina, MOUVET-PINON Anne, BENOIT-PIRET Isabelle, ROSSOMME David, THEUNISSEN Jean, de HEMPTINNE Juan, de WOUTERS Stany, PLUYMERS Patrick, de MONTPELLIER d'ANNEVOIE HENNEQUIN de VILLERMONT Claude~~, Conseiller(s) communal(aux);

SEPTON Françoise, Directrice générale.

Excusés : Mme S.MAZZIER-MARY et M. C.de MONTPELLIER d'ANNEVOIE HENNEQUIN de

VILLERMONT, Conseillers communaux, absents, sont excusés.

Le Conseil Communal, En séance publique

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

DECIDE, A L'UNANIMITE: d'approuver le procès-verbal de la séance précédente.

ARRÊTÉS DE POLICE: RATIFICATION

DECIDE, A L'UNANIMITE: de ratifier les divers arrêtés de police pris en urgence par le Bourgmestre ou par l'Echevin délégué.

RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE SUR LE STATIONNEMENT À ANHÉE, RUE DE LA LIBÉRATION : DÉCISIONS

ARRETE, A L'UNANIMITE: Art. 1er : Dans la rue de la Libération à Anhée, un emplacement de stationnement pour personnes handicapées sera réservé en face du n°51, de l'autre côté de la rue.

Art. 2 : Cet emplacement sera matérialisé par une signalisation appropriée, à savoir le signal E9a complété par un panneau additionnel indiquant que le stationnement est réservé aux véhicules utilisés par des personnes handicapées et un autre panneau (x c h 6m) indiquant le début de la réglementation et mentionnant la distance (6m) sur laquelle l'interdiction ou l'autorisation est applicable.

Art. 3 : Le présent règlement sera transmis pour approbation au Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux Publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, Chaussée de Louvain, 2 à Namur.

RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE SUR LE STATIONNEMENT À ANHÉE, RUE GRANDE (N96) : DÉCISIONS

ARRETE, A L'UNANIMITE: Art.1er : A hauteur de la rue Grande (N96) à Anhée, un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées est créé face à l'immeuble portant le n°45.

Art.2 : Cet emplacement sera matérialisé par une signalisation appropriée, à savoir le signal E9a complété par un panneau additionnel indiquant que le stationnement est réservé aux véhicules utilisés par des personnes handicapées et un autre panneau (x c h 6m) indiquant le début de la réglementation et mentionnant la distance (6m) sur laquelle l'interdiction ou l'autorisation est applicable.

Art.3 : Le présent règlement sera soumis à l'approbation du Service Public de Wallonie-DG01, Direction des Routes de Namur, Avenue Gouverneur Bovesse 37 à 5100-Jambes.

RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE SUR LE STATIONNEMENT À BIOUL, PLACE VAXELAIRE ET ABORDS : DÉCISIONS

ARRETE, A L'UNANIMITE: Art. 1er : Dans le centre de Bioul, une zone de stationnement à durée limitée à 60 minutes avec usage obligatoire du disque de stationnement est prévue et délimitée comme suit : rue de Fraire (RN932) à hauteur du n°9A, rue de Salet, à hauteur du n°2, rue Rond-Fossé, à son entrée, côté rue de Fraire, rue d'Arbre, à hauteur du n°5, place Vaxelaire à hauteur du n°8.

Art. 2 : Des signaux à validité zonale d'entrée et de sortie reprenant le signal E9a, le pictogramme du disque et la mention "60 MIN" seront placés à cet effet.

Art. 3 : A hauteur de la place Vaxelaire, les deux rangées de places de stationnement bordant la RN932 seront également limitées à durée de stationnement de 60 minutes, à l'exception des deux emplacements pour les personnes à mobilité réduite.

Art. 4 : Les mesures limitant le stationnement à 30 minutes dans les zones définies ci-dessus sont abrogées.

Art. 5 : La mesure limitant le stationnement à 30 minutes rue de Rouillon, à hauteur du n°4 est abrogée et non remplacée.

Art. 6 : Le présent règlement sera soumis à l'approbation du SPW-DG01, Direction des Routes de Namur, Avenue Gouverneur Bovesse 37 à 5100 Jambes.

RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE SUR LA CIRCULATION À ANHÉE, RUE DE LA MOLIGNÉE : DÉCISIONS

ARRETE, A L'UNANIMITE: Art. 1er : Anhée, Route de la Molinee, RN971, la vitesse maximale autorisée est limitée à 70km/h, entre les PK 0+650 et 4.

Art.2 : Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux C43 (70km/h) et C45 (70km/h).

Art.3 : Le présent règlement sera soumis à l'approbation du SPW-DG01, Direction des Routes de Namur, Avenue Gouverneur Bovesse 37 à 5100 Jambes.

LA TERRIENNE DU CRÉDIT SOCIAL-ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'approuver les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du mercredi 13 juin 2018:

1. Approbation du procès-verbal de l'A.G.O. du 07/06/2017 ; à l'unanimité.
2. Approbation du rapport de gestion des Administrateurs pour l'exercice 2017; à l'unanimité.
3. Bilan et compte de résultats de l'exercice 2017; à l'unanimité.
4. Rapport du Commissaire Réviseur pour l'exercice 2017 ; à l'unanimité.
5. Rapport sur l'application de la législation sur la prévention de blanchiment d'argent; à l'unanimité.
6. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire Réviseur; à l'unanimité.
7. Démission, validation poursuite du mandat du Vice-Président représentant les sociétaires privés; à l'unanimité.
8. Démission de Mme Catherine BEGUIN, titulaire de 830 parts sociale; à l'unanimité.
9. Divers; à l'unanimité.

INTERCOMMUNALE INASEP-ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'approuver les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du mercredi 27 juin 2018:

1. Présentation du rapport annuel de gestion sur l'exercice 2017; à l'unanimité.
2. Présentation du bilan, du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes, des rapports du Comité de rémunération des 21 mars et 02 mai 2018 et proposition d'approbation des comptes arrêtés au 31/12/17 et de l'affectation du résultat 2017 et des rapports du Comité de rémunération; à l'unanimité.
3. Décharge aux administrateurs et au Collège des contrôleurs aux comptes; à l'unanimité.
4. Démission d'office des administrateurs; à l'unanimité.
5. Renouvellement des administrateurs; à l'unanimité.
6. Fixation des rémunérations des mandataires sur recommandation du Comité de rémunération; à l'unanimité.

INTERCOMMUNALE ORES ASSETS-ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'approuver les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du jeudi 28 juin 2018:

1. Présentation du rapport annuel 2017 ; à l'unanimité.
2. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017:

- a. Présentation des comptes et des rapports de gestion et règles d'évaluation y afférent ainsi que du rapport de prises de participation ; à l'unanimité.
- b. Présentation du rapport du réviseur ; à l'unanimité.
- c. Approbation des comptes statutaires d'ORES Assets arrêtés au 31 décembre 2017 et de l'affectation du résultat ; à l'unanimité.
3. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat en 2017; à l'unanimité.
4. Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat en 2017 ; à l'unanimité.
5. Remboursement des parts R à la commune d'Aubel ; à l'unanimité.
6. Distribution de réserves disponibles (suite de l'opération scission-absorption PBE : art. 2 de la convention relative à l'opération de scission) ; à l'unanimité.
7. Nouvelle politique de dividende : suppression des parts R (par remboursement et/ou conversion en parts A) et incorporation des réserves disponibles au capital : opération à réaliser pour le 1er janvier 2019 ; à l'unanimité.
8. Modifications statutaires ; à l'unanimité.
9. Nominations statutaires ; à l'unanimité.
10. Actualisation de l'annexe 1 des statuts - Liste des associés ; à l'unanimité.

INTERCOMMUNALE AIEM-ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE: DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'approuver les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale statutaire du samedi 16 juin 2018 :

1. Mise en place du Bureau : désignation d'un secrétaire et de deux scrutateurs ; à l'unanimité.
2. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2017 :
 - A. Présentation des rapports de gestion et de Comité de rémunération ; à l'unanimité.
 - B. Présentation du bilan et du compte de résultat ; à l'unanimité.
3. Rapport du Réviseur ; à l'unanimité.
4. Approbation du rapport de gestion, du bilan et des comptes au 31/12/2017 ; à l'unanimité.
5. Décharge aux administrateurs ; à l'unanimité.
6. Décharge au Commissaire-Réviseur ; à l'unanimité.
7. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale statutaire du 16 juin 2018 ; à l'unanimité.

INTERCOMMUNALE AIEM-ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: Article 1 : D'approuver les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du samedi 30 juin 2018:

- Mise en place du Bureau : désignation d'un secrétaire et de deux scrutateurs; à l'unanimité.
- Modifications statutaires:
 - Assemblée générale : précisions; à l'unanimité.
 - Conseil d'administration : passage de 15 à 11 administrateurs; à l'unanimité.
 - Comité de rémunération : compétences revues; à l'unanimité.
 - Comité d'audit : création; à l'unanimité.
 - Délégation de pouvoirs : précisions; à l'unanimité.
 - Bureau exécutif : possibilité de création par le CA; à l'unanimité.

3. Pouvoirs du Conseil d'administration : l'assemblée confère au Conseil d'administration tous pouvoirs aux fins d'exécution des résolutions qui précèdent, y compris la coordination des statuts, et à son Président, avec faculté de substitution, tous pouvoirs aux fins d'opérer la modification nécessaire auprès du registre des personnes morales ; à l'unanimité.

4. Approbation du procès-verbal de l'A.G.E. du 30 juin 2018 ; à l'unanimité.

Article 2 : D'approuver les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du samedi 30 juin 2018 :

1. Mise en place du Bureau : désignation d'un secrétaire et de deux scrutateurs; à l'unanimité.
2. Approbation du rapport du Comité de rémunération : fixation des rémunérations des mandataires; à l'unanimité.
3. Approbation du procès-verbal de réunion du Comité de rémunération; à l'unanimité.

4. Démission d'office des administrateurs; à l'unanimité.
5. Renouvellement du Conseil d'administration : mise en adéquation avec la modification statutaire découlant du décret du 29 mars 2018; à l'unanimité.
6. Convocation du nouveau CA; à l'unanimité.
7. Approbation du procès-verbal de l'A.G.S. du 30 juin 2018; à l'unanimité.

INTERCOMMUNALE IMAJE-ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'approuver les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du lundi 18 juin:

1. Rapports de rémunération pour l'année 2017 ; à l'unanimité.
2. Modification des statuts :
 - a. Mise en conformité par rapport au décret du 29 mars 2018 ; à l'unanimité.
 - b. Prorogation de l'intercommunale pour une durée de 30 ans ; à l'unanimité.
3. Démission du Conseil d'administration; à l'unanimité.
4. Renouvellement du Conseil d'administration; à l'unanimité.
5. Fixation des rémunérations des mandataires sur recommandation du comité de rémunération ; à l'unanimité.
6. Approbation du PV de l'assemblée générale du 18/12/2017; à l'unanimité.
7. Rapport d'activités 2017 (IMAJE, Le Lien, Ecoute-Enfants, MIIF) ; à l'unanimité.
8. Rapport de gestion 2017 ; à l'unanimité.
9. Approbation des comptes et bilan 2017; à l'unanimité.
10. Rapport du Commissaire Réviseur ; à l'unanimité.
11. Décharge aux administrateurs, à l'unanimité.
12. Décharge au Commissaire Réviseur; à l'unanimité.
13. Affiliation de la Ville de Walcourt ; à l'unanimité.
14. Démissions et désignations de représentants à l'assemblée générale ; à l'unanimité.

COMPTE COMMUNAL, BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS AU 31/12/2017 : APPROBATION

DECIDE : par 11 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (J.THEUNISSEN, J.de HEMPTINNE, P.PLUYMERS)

1° : d'arrêter et d'approuver le compte 2017 de la commune s'établissant comme suit :

Résultat budgétaire ordinaire: 201.390,08 € de boni;

Résultat budgétaire extraordinaire: 1.200.342,65 € de mali;

Résultat comptable ordinaire: 309.997,87 € de boni;

Résultat comptable extraordinaire: 76.090,81 € de mali;

Engagements à reporter: 108.607,79 € à l'ordinaire et 1.124.251,84 € à l'extraordinaire.

2° : d'arrêter et d'approuver le bilan au 31 décembre 2017 qui se présente comme suit:

ACTIF :

I IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 9.830,65 €

II PATRIMOINEIMMOBILIERS ET MOBILIERS 26.794.421,62 €

III SUBSIDES D'INVESTISSEMENTS ACCORDES 17.894,75 €

IV CREDITS ET PRETS OCTROYES OU RECUS 948.870,84 €

V PARTICIPATIONSET CAUTIONNEMENTS 441.353,54 €

VII CREANCES A UN AU AU PLUS 1.168.984,72 €

IX COMPTES FINANCIERS 869.553,39 €

PASSIF :

I' CAPITAL INITIAL 6.033.392,79 €

II' RESULTATSCAPITALISES 6.150.015,31 €

11/22

III' RESULTATS

A. EXERCICES ANTERIEURS -1.515.123,85 €

B. EXERCICES PRECEDENT -762.952,47 €

C. EXERCICE EN COURS 275.876,78 €

IV' RESERVES 534.502,40 €

V' SUBSIDES, DONNS ET LEGS RECUS 8.243.956,68 €

VII' DETTES A PLUS D'UN AN 7.047.525,47 €

VIII' DETTES A UN AN AU PLUS 2.816.780,13 €

IX' OPERATIONS POUR TIERS 792,00 €

X' COMPTE DE REGULARISATION 48.103,79 €

TOTAL DE L'ACTIF: 30.398.773,97 €.

TOTAL DU PASSIF: 30.398.773,97 €.

3° : d'approuver le compte de résultats au 31 décembre 2017 qui se présente comme suit:

TOTAL DES PRODUITS : 10.048.114,87 €

TOTAL DES CHARGES : 10.048.114,87 €

4° : de transmettre la présente délibération à l'Autorité de Tutelle pour approbation.

MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES N°1/2018 : DÉCISIONS

DECIDE: par 11 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (J.THEUNISSEN, J.de HEMPTINNE, P.PLUYMERS).

- D'arrêter les modifications budgétaires n°1 de l'exercice 2018 comme suit :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	7.834.732,86 €	5.828.675,30 €
Dépenses totales exercice proprement dit	7.784.227,79 €	4.448.861,70 €
Boni / Mali exercice proprement dit	50.505,07 €	1.379.813,60 €
Recettes exercices antérieurs	201.595,83 €	0,00 €
Dépenses exercices antérieurs	177.460,58 €	1.200.342,65 €
Prélèvements en recettes	50.129,28 €	858.296,68 €
Prélèvements en dépenses	0,00 €	1.037.767,63 €
Recettes globales	8.086.457,97 €	6.686.971,98 €
Dépenses globales	7.961.688,37 €	6.686.971,98 €
Boni / Mali global	124.769,60 €	0,00 €

2. Tableau de synthèse ordinaire

Budget 2018	Après la dernière MB	Adaptations en plus	Adaptations en moins	Total après adaptations
Prévisions de recettes	€ 7.886.254,56	€ 310.182,31	€ 109.978,90	€ 8.086.457,97
Prévisions de dépenses	€ 7.868.125,96	€ 226.391,10	€ 132.828,69	€ 7.961.688,37
Résultat budgétaire présumé au 31/12/2016	€ 18.128,60	€ 83.791,21	-€ 22.849,79	€ 124.769,60

3. Tableau de synthèse extraordinaire

Budget 2018	Après la dernière MB	Adaptations en plus	Adaptations en moins	Total après adaptations
Prévisions de recettes	€ 3.765.458,12	€ 3.007.940,11	€ 86.426,25	€ 6.686.971,98
Prévisions de dépenses	€ 3.765.458,12	€ 2.964.513,86	€ 43.000,00	€ 6.686.971,98
Résultat budgétaire présumé au 31/12/2016	€ 0,00	€ 43.426,25	€ 43.426,25	€ 0,00

4. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)

		Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	831/435-01	€ 545.000,00	(en MB1 du CPAS)
FE ANHEE	79001/435-01	€ 31.514,05	5/10/2017
FE ANNEVOIE	79002/435-01	€ 4.266,21	5/10/2017
FE BIOUL	79003/435-01	€ 19.130,05	5/10/2017
FE DENEÉ	79004/435-01	€ 11.780,92	14/12/2017
FE HAUT-LE-WASTIA	79005/435-01	€ 1.943,29	5/10/2017
FE WARNANT	79009/435-01	€ 3.415,01	5/10/2017
FE protestante de Namur	79010/435-01	€ 256,80	9/11/2017
Zone de police	330/435-01	€ 547.991,24	
Zone de secours	351/435-01	€ 402.300,93	
Autre:			

5. Le tableau de bord prospectif unifié tel que présenté et qui sera annexé à la présente délibération.
- De transmettre la présente délibération à Mme la Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et des Infrastructures sportives, au service des finances et à Mme la Receveuse Régionale.

OCTROI D'UNE SUBVENTION EN NUMÉRAIRE À L'ASBL « CONSEIL CULTUREL D'ANHÉE »-SECTION KALÉIDOSCOPE : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'octroyer une subvention de 4.000 € pour l'année 2018 à l'ASBL « Conseil Culturel d'Anhée » - Section Kaléidoscope, Rue des Tilleuls, 30/2 à Anhée ci-dénommée après le bénéficiaire.

FINANCEMENT GLOBAL DU PROGRAMME EXTRAORDINAIRE 2018 (RÉPÉTITION DE MARCHÉ)-MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art. 1er: D'approuver le cahier des charges 2018/MPS01 et le montant estimé du marché "Financement global du programme extraordinaire 2018", établis par le Service Finances. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics.

Le montant du capital s'élève à 1.648.069,36 €.

Le montant des intérêts s'élève à 51.229,96 €.

Le montant total du marché s'élève à 2.158.299,32 €.

Art. 2: De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché sur base de la répétition de services similaires.

Art.3 : De reconsulter Belfius Banque Sa, dont le siège social est établi Boulevard Pachéco, 44 à 1000 Bruxelles dans le cadre du présent marché.

Art. 4 : De financer cette dépense par les crédits inscrits aux crédits budgétaires de l'exercice 2018.

Art. 5 : De charger le Collège communal des formalités liées à ce dossier.

ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN ET D'UN ENSEMBLE BÂTI À ANHÉE, RUE GRANDE-ACCORD DÉFINITIF : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: De marquer son accord définitif sur l'achat de la parcelle sise à Anhée rue Grande et cadastrée section A n°17N19 d'une superficie de 6992m², ainsi que les bâtiments qu'elle contient, actuellement propriété de la Communauté Française de Belgique, pour un montant de 200.000 €.

FONDS D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES 2017-2018 – TRAVAUX DE VOIRIES RUES DES MAQUISARDS, VIEILLES-RUELLES, DE SENENNE, DU ROND-FOSSÉ, DU CHÉRIMONT, ALEX-DAOUST, DE LA COUR, ROLAND, TIENNE-DE-FAUX ET QUARTIER DE MOSSIAT - CONTRAT DE COORDINATION SÉCURITÉ ET SANTÉ : DÉCISIONS

Considérant que le montant de la subvention pour notre commune s'élève à 234.711,00€ TVAc suivant les critères définis dans le décret du 05 février 2014 et que le taux de subsidiation est de 50% ;

Considérant le décret du 13 novembre 2017 relatif à la répartition de l'inexécuté du PIC 2013-2016 qui octroie à la Commune d'Anhée, un montant 'bonus' complémentaire s'élevant à 88.716,99 € conformément à l'article L. 3343-3 §1° à 4° de ce même décret.

Considérant que le nouveau montant de la subvention de notre commune s'élève, avec ce montant 'bonus', à 323.428€ au cours de la période 2017-2018 et que le taux de subsidiation reste de 50% ;

Considérant que l'état de certaines voiries communales est particulièrement préoccupant et qu'il est donc nécessaire de procéder à différents types de travaux, en fonction des tronçons retenus, de réfection totale voire partielle de celles-ci ;

Considérant les difficultés que rencontrent les citoyens à circuler en toute sécurité sur un réseau routier de plus en plus dégradé;

Considérant la décision du Conseil communal, en date du 20 décembre 2016, d'adhérer à ce plan d'investissement 2017-2018 et la remise du dossier de candidature en date du 22 décembre 2016 ;

Vu la décision du Conseil communal, en date du 22 février 2018 de confier à l'Intercommunale Namuroise de Services Publics, SCRL Associations de Communes-INASEP-parc industriel des Viaux, 1b à 5100 Naninne, la mission d'auteur de projet pour l'étude des avant-projets simplifiés dont question dans le présent dossier;

Considérant l'avis positif rendu par le SPW en date du 22 mai 2017 concernant les investissements de notre plan.

Considérant qu'il convient à présent de procéder également à l'approbation de la convention pour mission de coordination en matière de sécurité et de santé rédigée par l'auteur de projet INASEP Rue des Viaux 1b, à Naninne ;

Considérant que l'estimation des travaux est de 561.000,00€ hTVA ou 678.810,00 € TVAc ;

Considérant que l'estimation des honoraires du bureau d'études est de 41.721,11€ TVAc

Considérant que la mission de coordination sécurité et santé fait partie intégrante de la mission de l'auteur de projet INASEP et que la convention pour mission de coordination en cette matière ;

Considérant qu'un crédit est inscrit à cet effet au budget extraordinaire de l'exercice 2018 et que celui-ci devra être revu lors de la prochaine modification budgétaire n°2/2018;

Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité obligatoire a été soumise à Mme la Releveuse régionale le 08 février 2018, conformément à l'article L1124-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que cet avis de légalité a été rendu favorable en date du 12 février 2018;

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art. 1er : de confier à l'Intercommunale Namuroise de Services Publics (INASEP), SCRL Associations de Communes – parc industriel des Viaux, 1b à 5100 Naninne, la mission d'auteur de projet pour la coordination en matière de sécurité et de santé dans notre plan d'investissement 2017-2018 à savoir travaux de voiries rues des Maquisards, Vieilles-Ruelles, de

Senenne, du Rond-Fossé, du Chérumont, Alex-Daoust, de la Cour, Roland, Tienne-de-Faux et quartier de Mossiat.

Art. 2 : d'approuver la convention relative à la mission de coordination en matière de sécurité et de santé à passer avec l'Intercommunale Namuroise de Services Publics; le Collège communal étant chargé d'accomplir les formalités requises à cette fin ;

Art. 3 : d'imputer la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2018 et de prévoir un crédit supplémentaire lors de la prochaine modification budgétaire n°2/2018.

FONDS D'INVESTISSEMENT 2017-2018 : TRAVAUX DE VOIRIES RUES DES MAQUISARDS, VIEILLES-RUELLES, DE SENENNE, ROND-FOSSÉ, DU CHÉRIMONT, ALEX-DAOUST, QUARTIER DE MOSSIAT, DE LA COUR, ROLAND ET TIENNE-DE-FAUX-MARCHÉ PUBLIC : DÉCISIONS

Vu la décision du Conseil Communal du 20 décembre 2016 relative à l'adhésion au plan d'investissement 2017-2018 : Réfection de diverses rues: rue des Maquisards, Vieilles Ruelles, rue de Senenne, rue Rond-Fossé, rue du Chérumont, rue Alex-Daoust, Quartier de Mossiat, rue de la Cour, rue Roland et rue Tienne-de-Faux;

Considérant la décision du Conseil communal du 16 février 2017 relative à l'approbation de la modification du plan d'investissement communal 2017-2018 en y ajoutant la fiche relative à l'égouttage d'Annevoie susvisée et de ratifier la délibération du Collège communal du 24 janvier 2017 y relative ;

Considérant que ces travaux d'égouttage pour Annevoie seront entièrement financés par la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE);

Considérant la décision du Conseil communal du 16 février 2017 relative à l'attribution du marché de conception pour le marché "Fonds d'investissement 2017-2018 : Réfection de diverses rues: à l'INASEP, Rue des Viaux, 1b à 5100 Naninne ;

Considérant le cahier des charges relatif à ce marché établi par l'auteur de projet, INASEP, Rue des Viaux, 1b à 5100 Naninne ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 561.000,00€ Hors TVA ou 678.810,00€, 21% TVA Comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par adjudication ouverte ;

Considérant qu'une partie des coûts est subsidiée par DGO1 Direction générale opérationnelle "routes et bâtiments", département des infrastructures subsidiées, direction des voiries subsidiées, Boulevard du Nord, 8 à 5000 Namur, et que cette partie correspond à 50% du montant des travaux ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018 ;

Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité exigé a été soumise le 28/05/2018 à Mme la Releveuse Régionale, conformément à l'article L1124-40 du Code de la démocratie et de la décentralisation ;

Vu l'avis de légalité favorable rendu par Mme la Releveuse Régionale en date du 30 mai 2018;

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art.1er : D'approuver le nouveau cahier des charges et le montant estimé du marché "Fonds d'investissement 2017-2018 : Réfection de diverses rues : rue des Maquisards, Vieilles Ruelles, rue de Senenne, rue Rond-Fossé, rue du Chérumont, rue Alex-Daoust, Quartier de Mossiat, rue de la Cour, rue Roland et rue Tienne-de-Faux, établis par l'auteur de projet INASEP, Rue des Viaux, 1b à 5100 Naninne.

Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 561.000,00 € hors TVA ou 678.810,00 €, 21% TVA comprise.

Art.2 : De choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché.

Art.3 : De compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national.

Art.4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018.

Art.5: De charger le Collège communal du suivi et des modalités pratiques de ce dossier.

FIXATION DU PRIX DE VENTE DU LIVRE "AVEC ET SANS LES PONTS DE ROUILLON, DEUX SIÈCLES DE TRAVERSÉE DE LA MEUSE" ÉDITÉ PAR L'ADMINISTRATION COMMUNALE : DÉCISIONS

Attendu que dans le cadre des travaux de rénovation du Pont de Rouillon, M. Jacques LATOUR s'est proposé de rédiger un ouvrage complet sur l'historique des ponts de Rouillon successifs; cet ouvrage étant intitulé "Avec et sans les ponts de Rouillon, deux siècles de traversée de la Meuse";

Attendu qu'il a été aidé dans sa tâche par M. Vincent SCARNIET;

Attendu que cet ouvrage historique va être publié par l'administration communale d'Anhée;

Attendu que 400 exemplaires de cette édition vont être produits par la société PEPUP à Mont-Gauthier pour un montant total de 5.427,20€ tva;

Attendu qu'il y a lieu de fixer un prix de vente pour le public et un autre prix, pour les points de vente, librairies ou commerces de proximité qui accepteraient de proposer ce livre à leurs clients;

Considérant qu'un crédit budgétaire-recettes sera inscrit à cet effet à l'article 776/161-48 au service ordinaire du budget de l'exercice 2018; ceci lors de la modification budgétaire n°2/2018 à présenter au Conseil communal;

Vu la grande qualité de cette édition;

Vu la situation financière de la commune;

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art.1er : de fixer le prix de vente du livre "Avec et sans les ponts de Rouillon, deux siècles de traversée de la Meuse" au prix de 25€ tous frais compris/l'exemplaire pour le public et au prix de 17,50€ tous frais compris/l'exemplaire pour les points de vente, librairies ou commerces de proximité.

Art.2 : De prévoir un crédit budgétaire-recettes à cet effet au service ordinaire du budget de l'exercice 2018; ceci lors de la modification budgétaire n°2/2018 à présenter au Conseil communal.

Art.3 : De réserver, à titre gratuit, au moins cinquante exemplaires de cette édition pour remercier M. LATOUR et M. SCARNIET et pour leur permettre à leur tour de remercier toutes les personnes qui les ont aidés dans leur travail.

Art.3 : De transmettre la présente délibération à tous les services concernés et de la joindre aux pièces justificatives du compte communal de l'exercice en cours.

BEP-PROGRAMME POLLEC 3 : PLAN ENERGIE CLIMAT DE L'ARRONDISSEMENT DE DINANT-APPROBATION: DÉCISIONS

Vu les articles L1122-20 et L1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Considérant le mail du 28 mai 2018 par lequel le Bureau économique de la Province de Namur (en abrégé « BEP ») demande au Conseil communal de valider le Plan Energie Climat de l'arrondissement de Dinant (en abrégé "PAED") datant de mai 2018, dans le cadre du programme POLLEC 3 ;

Considérant le rôle de coordinateur du BEP dans la mise en œuvre du programme POLLEC 3 ;

Considérant le PAED, lequel est joint au dossier administratif ;

Considérant qu'il s'agit d'un plan conjoint d'actions qui concerne les communes d'Anhée, Beauraing, Bièvre, Ciney, Dinant, Gedinne, Hamois, Hastière, Havelange, Houyet, Onhaye, Vresse-sur-Semois et Yvoir, suite à leur adhésion à la Convention des Maires pour réduire collectivement leurs émissions de CO2 de 40% à l'horizon 2030 ;

Considérant dès lors, que le PAED est un document important pour la mise en œuvre d'une politique de lutte contre le réchauffement climatique, en ce qu'il définit les mesures concrètes qui seront mises en place sur le territoire de chacune des communes précitées à l'horizon 2030, année cible du PAED pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de CO2 de 40% ;

Considérant que ces mesures concrètes portent sur l'ensemble du territoire géographique des communes, ce qui permet d'expliquer que le PAED contient à la fois des actions concernant le patrimoine des communes mais également le secteur privé (citoyens, commerces, société civile, entreprises, écoles, etc....) ;

Considérant que la commune d'Anhée souhaite concentrer les mesures concrètes lui incombant sur des actions bien spécifiques en matière d'aménagement du territoire, d'agriculture, d'énergie, de forêt et de biodiversité ;

Considérant néanmoins, que le PAED ne doit pas être considéré comme un document fixe ou rigide ; qu'en effet, il sera amené à évoluer en fonction des résultats apportés par la mise en œuvre des actions précitées ;

Considérant que le PAED est une feuille de route ainsi qui permet une vision pour l'avenir énergétique des communes constituant l'arrondissement de Dinant, en sorte qu'il représente la volonté d'une génération responsable et résolue à trouver des solutions pour limiter les besoins énergétiques de demain ;

Considérant, sur le financement des actions précitées, qu'il ressort du PAED que « le BEP va consacrer du temps pour :

- Rechercher et développer des solutions de financement : cela implique de prospecter les fonds wallons, fédéraux et européens pour financer des actions du [PAED] (programmes de subvention, CPE, crowdfunding, etc.) ;

- Etudier la faisabilité de constituer un fonds d'investissement citoyen (...) au travers d'une coopérative énergétique ou d'appels de fonds citoyens via une campagne de crowd-funding (ou crowd-lending) dans le but de mobiliser l'épargne des citoyens pour financer des projets de rénovation énergétique ou le développement des énergies renouvelables sur le territoire de la commune » ;

Considérant que le BEP ne sollicite aucun financement de la commune pour la mise en œuvre du PAED ;

Considérant que la commune d'Anhée se réserve le droit de statuer, au cas par cas sur les propositions qui lui seront faites dans ce cadre, notamment en fonction des impacts éventuels sur les finances communales;

Considérant en outre, que certaines actions envisagées par la commune peuvent être réalisées sans frais autres que ceux engendrés dans le cadre de l'accomplissement quotidien de ses missions de service public ;

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art.1er : De valider le Plan Energie Climat de l'arrondissement de Dinant datant de mai 2018 tel que proposé et rédigé par le Bureau Economique de la Province de Namur.

Art2 : Copie de la présente délibération est transmise au Bureau économique de la Province de Namur.

QUESTIONS ORALES :

A LA DEMANDE DE M. LE CONSEILLER J.THEUNISSEN : TRAVAUX A LA SALLE DE MAREDRET : ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX : DELAIS D'EXECUTION : M. le Conseiller communal J.THEUNISSEN constate une certaine lenteur dans l'exécution des travaux de restauration de la salle de Maredret et voudrait savoir quand est prévue la ré-ouverture de la salle. Il rappelle que le Bourgmestre avait promis la fin des travaux au 19 avril 2018. Le Bourgmestre L.PIETTE explique que les travaux ont pris un peu de retard en raison d'imprévus de chantier qu'il a fallu gérer et intégrer dans le planning; notamment l'amélioration de la charpente et un nouveau faux-plafond. Le service technique communal se charge du ré-enduisage. Il faudra ensuite terminer les travaux d'électricité avant la pose de la nouvelle dalle de sol qui devra sécher avant d'être opérationnelle. M. THEUNISSEN interpellé par le gestionnaire de la salle inquiet, explique que ces retards sont embêtants pour les réservations. M. PIETTE confirme qu'une réouverture au 15 juin, c'est un peu court, mais confirme que le chantier avance, malgré les complications rencontrées. M. THEUNISSEN rappelle qu'il se fait ici, le relais des gestionnaires de la salle.

A LA DEMANDE DE M. LE CONSEILLER P.PLUYMERS: TAPAGENOCTURNES ET NUISANCES EN BORD DE MEUSE : M. le Conseiller communal P.PLUYMERS constate qu'avec la période d'été qui recommence, certains endroits en bord de Meuse (côté Anhée, auprès des Marronniers et côté Yvoir, au niveau de l'aire de pique-nique) et dans le village d'Anhée, notamment à l'arrière de la maison communale deviennent des lieux de rencontre et de fêtes improvisées (musique, boissons, pizzas, ...) qui s'éternisent même tard dans la nuit. Ces situations provoquent de nuisances sonores pour les riverains et des dépôts de déchets de toutes sortes laissés sur place à l'abandon. M. PLUYMERS se dit exaspéré par le côté répétitif de la situation et voudrait savoir ce que l'on peut faire pour que cela cesse. Il dénonce encore un problème de tapage et de déchets aux marronniers samedi dernier. Le service de police est passé, mais trop tard apparemment. Il signale son intention d'interpeler le Collège communal d'Yvoir pour les problèmes sur l'aire de repos en face d'Anhée, notamment le camping improvisé et la

musique tonitruante. M. le Bourgmestre L.PIETTE signale qu'il va demander à la police, aux permanences mobiles de passer plus régulièrement et de surveiller.